



Demande de paiement caution abusif

Par **cococharvet**, le **21/05/2011 à 18:36**

Bonjour, merci pour votre réponse, mais l'agence est-elle libre de demander 6 mois de loyer à l'avance? existe-t-il une loi pour cela? merci

Par **corimaa**, le **21/05/2011 à 18:48**

Ce n'est pas une obligation, mais elle peut demander 6 mois, voire 1 an de loyer quand les ressources ne sont pas suffisantes, histoire de se prémunir si votre mère ne pouvait plus payer le loyer. C'est à elle de voir si elle est d'accord ou non, car normalement, vu le montant du loyer et ses ressources, elle ne devrait pas pouvoir accéder à cette location. Les propriétaires demandent souvent que les revenus soit 3 fois supérieurs au loyer.

Par **mimi493**, le **21/05/2011 à 23:49**

Restez dans votre fil, vous n'allez pas créer un nouveau fil à chaque réponse
[citation]ais elle peut demander 6 mois, voire 1 an de loyer quand les ressources ne sont pas suffisante[/citation] non c'est illégal pour un logement du ressort de la loi de 89

Par **corimaa**, le **22/05/2011 à 00:52**

Je connais une personne qui a donné 1 an de loyer car il venait de vendre son commerce et

n'avait plus de revenus. C'est un arrangement qui peut être fait, quant à savoir si c'est légal... mais quand les gens sont dans le besoin urgent, ça arrange tout le monde

Par **mimi493**, le **22/05/2011** à **04:35**

C'est illégal dans une location vide
Article 4 *Est réputée non écrite toute clause :rno) Qui impose au locataire le versement, lors de l'entrée dans les lieux, de sommes d'argent en plus de celles prévues aux articles 5 et 22 ;*
Donc le locataire accepte, paye, signe son bail, entre dans les lieux, et exige la restitution de la somme dépassant le mois de loyer nu (sans charge) du dépôt de garantie, payée en trop